

**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT  
DE BESANCON**

**CANTON DE SAINT VIT**

**Date de convocation :**

14 septembre 2021

**Date d'affichage :**

24 septembre 2021

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
26

**N°2021-09-056**

**Objet de la délibération :**

Extension de la gendarmerie  
de Saint-Vit : projets  
d'avenants à la convention de  
bail emphytéotique  
administratif et à la  
convention de mise à  
disposition

Résultat du vote

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

**Nombres de conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 21

Représentés : 4

Absents : 1

**COMMUNE DE SAINT VIT  
25410 SAINT-VIT**

**EXTRAIT**

*Du Registre de délibérations du Conseil Municipal*

Séance du mois de septembre

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

**Secrétaires :** Anne BIHR, 1<sup>ère</sup> adjointe, assistée de Patricia VALLY

**Etaient présents :** Pascal ROUTHIER, Anne BIHR, Arnaud BOVIGNY, Martine COMPANT, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Carlos FONTINHA, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET.

**Absents excusés :** Réjane SIZINE

**Procurations :** Marie-France BARRAUX à Anne BIHR  
Sophie CHARRIERE à Laurence CORNIER  
Valérie BORDY à Arnaud BOVIGNY  
Stéphane PRETRE à Jeannine VIENNET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 12 juillet. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

En 2005, la commune de Saint-Vit a fait construire une gendarmerie comprenant plusieurs bâtiments à usage de locaux administratifs, de garages et de logements dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif et d'une convention de mise à disposition avec la société AUXFIP.

Il convient aujourd'hui, pour réaliser une extension de six logements supplémentaires dans la caserne de la gendarmerie, de modifier ou de compléter certains articles du bail emphytéotique administratif du 16 juin 2005, modifié par un avenant n° 1 du 13

novembre 2008 et de modifier ou de compléter certains articles de la convention de mise à disposition du 16 juin 2005 modifié par un avenant n°1 du 13 novembre 2008, pour notamment dégager l'emprise nécessaire au projet d'extension.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition en date du 16 juin 2005**
- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au bail emphytéotique administratif en date du 16 juin 2005**

*Pour : 25    Contre : 0    Abstention : 0*

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**

